

AMUNDI LABEL OBLIGATAIRE ESR - E2

REPORTING

Communication
Publicitaire

31/03/2024

OBLIGATAIRE ■

Article 8 ■ Label CIES

Données clés (Source : Amundi)

Valeur Liquidative (VL) : **113,94 (EUR)**
Date de VL et d'actif géré : **28/03/2024**
Actif géré : **213,16 (millions EUR)**
Indice de référence :
100% BLOOMBERG EURO AGGREGATE (E)

Objectif d'investissement

Ce FCPE multi-entreprises labellisé par le CIES (Comité Intersyndical de l'Épargne Salariale) est investi en supports obligataires émis par des états de la zone euro. Sa gestion, privilégiant les valeurs socialement responsables, vise à apprécier la capacité des états concernés à assumer leur rôle et recherche la valorisation à moyen terme du capital investi au travers d'une gestion active de la sensibilité du portefeuille et de son positionnement sur la courbe des taux. Cet investissement est soumis aux risques de fluctuation des marchés concernés.

Indicateur de risque (Source : Fund Admin)



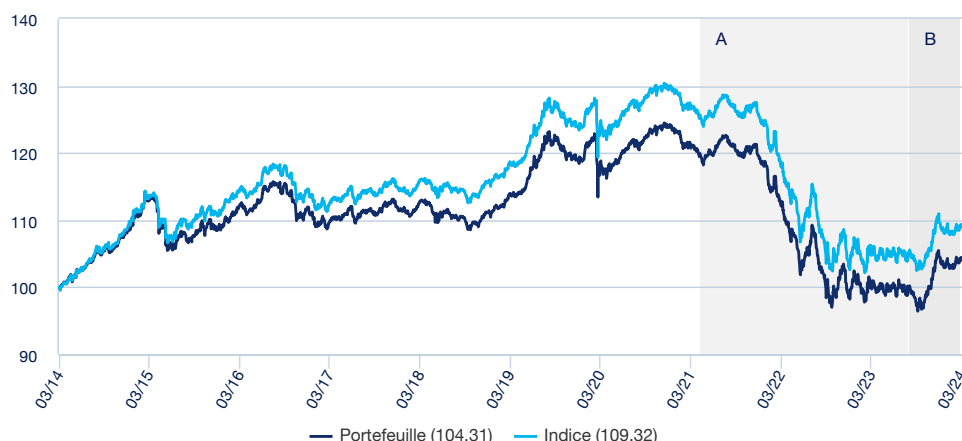
Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous gardez le produit pendant 3 ans. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Performances (Source : Fund Admin) - Les performances passées ne préjugent pas des performances futures

Evolution de la performance (base 100) * (Source : Fund Admin)



A : Durant cette période l'indice de référence est 85% FTSE Eurozone Government Broad IG + 15% Bloomberg Barclays Euro Aggregate Corporate

B : A compter du 1er septembre 2023, le benchmark sera 100% Bloomberg Euro Aggregate

Performances glissantes * (Source : Fund Admin)

Depuis le	Depuis le	1 mois	3 mois	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
	29/12/2023	29/02/2024	29/12/2023	31/03/2023	31/03/2021	29/03/2019	31/03/2014
Portefeuille	-0,26%	1,10%	-0,26%	4,61%	-13,68%	-8,48%	4,31%
Indice	-0,33%	1,09%	-0,33%	4,38%	-13,67%	-7,88%	9,33%
Ecart	0,07%	0,01%	0,07%	0,23%	-0,01%	-0,60%	-5,02%

Performances calendaires * (Source : Fund Admin)

	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Portefeuille	6,18%	-17,35%	-3,92%	4,40%	6,89%	-0,48%	-0,07%	3,03%	0,08%	12,67%
Indice	6,17%	-17,60%	-3,34%	4,79%	7,07%	0,81%	0,09%	3,58%	1,66%	13,47%
Ecart	0,01%	0,25%	-0,58%	-0,39%	-0,18%	-1,28%	-0,17%	-0,55%	-1,58%	-0,80%

* Source : Fund Admin Les performances sont calculées dans la devise de référence, sur des données historiques. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion. (1) Les performances calendaires couvrent des périodes complètes de 12 mois pour chaque année civile. La valeur des investissements peut varier à la hausse ou à la baisse selon l'évolution des marchés.

Indicateur(s) glissant(s) (Source : Fund Admin)

	1 an	3 ans	5 ans
Volatilité du portefeuille	6,05%	6,72%	6,06%
Volatilité de l'indice	5,25%	6,82%	6,05%
Tracking Error ex-post	2,03%	1,68%	1,38%
Ratio d'information	0,36	0,01	-0,09
Ratio de sharpe	0,07	-0,92	-0,39

* La volatilité est un indicateur statistique qui mesure l'amplitude des variations d'un actif autour de sa moyenne. Exemple : des variations de +/- 1,5% par jour sur les marchés correspondent à une volatilité de 25% par an.

Analyse des rendements (Source : Fund Admin)

Baisse maximale	-22,54%
Délai de recouvrement (jours)	-
Moins bon mois	09/2022
Moins bonne performance	-3,85%
Meilleur mois	11/2023
Meilleure performance	3,56%

Indicateurs (Source : Amundi)

	Portefeuille	Indice
Sensibilité	6,82	6,39
Nombre de lignes	120	7232

La sensibilité (en points) représente le changement en pourcentage du prix pour une évolution de 1% du taux de référence

OBLIGATAIRE ■

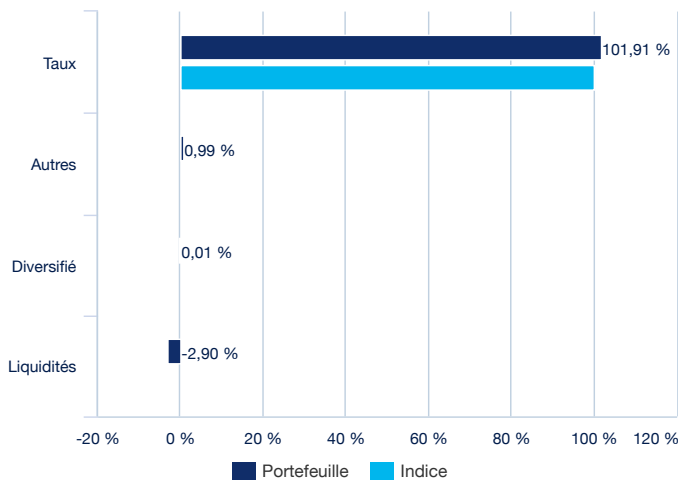
Commentaire de gestion

Les chiffres économiques publiés en mars ont confirmé la bonne tenue de l'économie américaine. En Europe, ils ont signalé une très légère amélioration à partir d'une situation de quasi-stagnation. Dans les pays émergents, les indicateurs ont plutôt montré des divergences entre régions. De part et d'autre de l'Atlantique, le ralentissement de l'inflation a continué, mais de façon plus graduelle que fin 2023. Sur les marchés, les rendements obligataires sont restés orientés à la hausse et les actions ont poursuivi leur ascension.

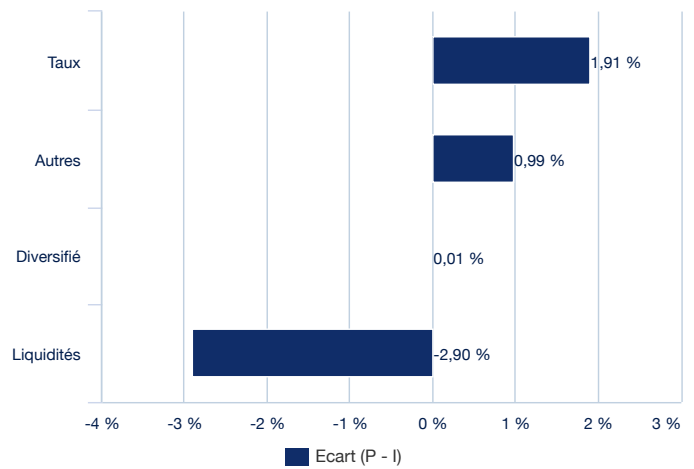
Dans cet environnement, sur le marché obligataire nous avons maintenu nos précédents choix de positionnement avec une durée de nos portefeuilles qui s'inscrit significativement au-dessus de celle de nos indices de références. Quant au positionnement géographique, nous sommes toujours surpondérés sur les obligations souveraines américaines. En zone euro les obligations espagnoles et portugaises offrent un portage attractif et demeurent surpondérées au détriment de celles des pays semi core (France et Belgique). Les pays émergents ont pour la plupart accentué leur cycle d'assouplissement monétaire ce qui nous conforte dans le maintien de notre exposition sur les obligations émergentes en devise locale. Notre perspective de crédit reste positive mais compte tenu de la belle performance déjà réalisée par les spreads de crédit, nous tablons plus dorénavant sur le portage intéressant de cette classe d'actif. Nous conservons ainsi une attitude sélective et positive sur les obligations privées émises en euro de catégorie Investment Grade, en étant soucieux de la qualité et de la liquidité de l'émetteur.

Composition du portefeuille (Source : Amundi)

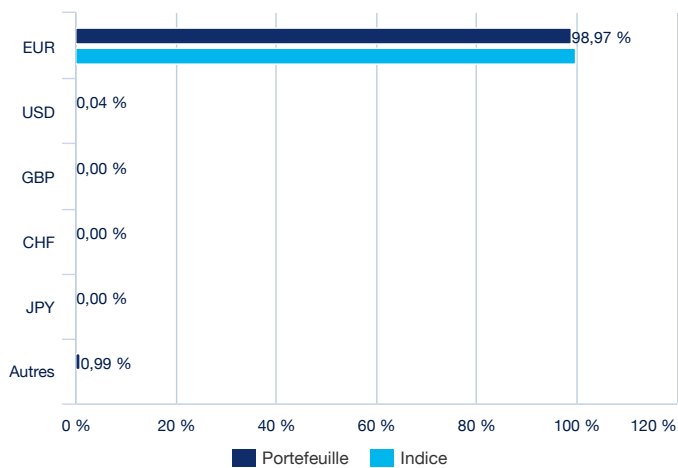
Allocation d'actifs (Source : Amundi)



Allocation d'actifs en relatif (Source : Amundi)



Répartition par devises (Source : Groupe Amundi)

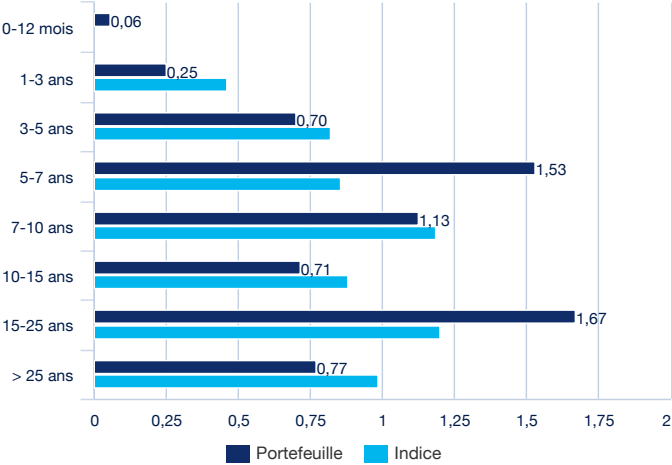


OBLIGATAIRE

Composition du portefeuille - Analyse des obligations et du monétaire (Source : Amundi)

Répartition par maturités (Source : Amundi)

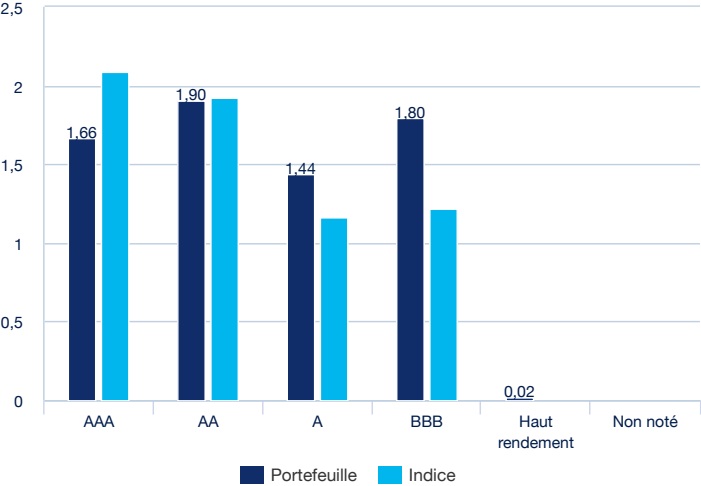
En points de sensibilité



* Autres : non classés, dépôts, appels de marge ...

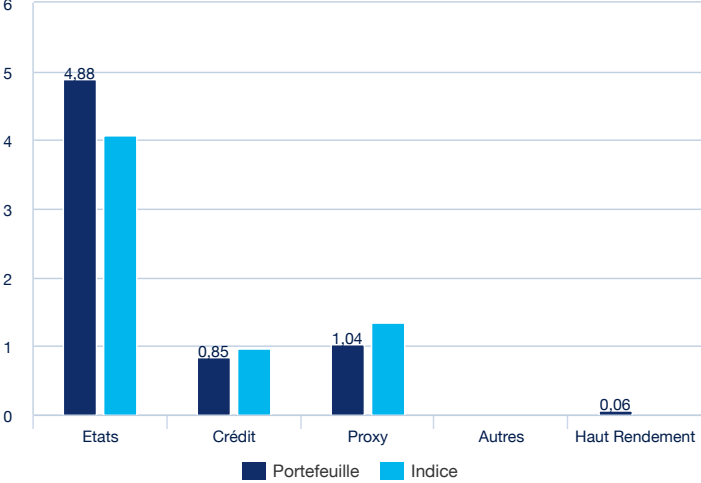
Répartition par notations (Source : Amundi)

En points de sensibilité



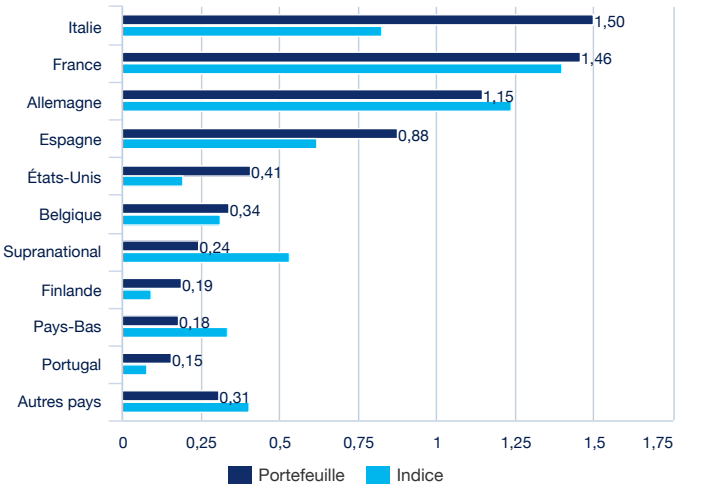
Répartition par types émetteurs (Source : Amundi)

En points de sensibilité



Répartition par pays (Source : Amundi)

En points de sensibilité



Principaux émetteurs obligations (Source : Amundi)

	% d'actif
ITALIAN REPUBLIC	14,87%
SPAIN (KINGDOM OF)	9,87%
GERMANY	9,69%
AGENCE FRSE DEVELOPMENT	6,61%
FRANCE	5,53%
KFW-KDT F WDERAUFBAU	4,83%
UNITED STATES OF AMERICA	4,79%
EUROPEAN INVESTMENT BANK	3,13%
BELGIUM	2,95%
SOCIETE GENERALE SA	2,77%
Total	65,04%

OBLIGATAIRE

Caractéristiques principales (Source : Amundi)

Forme juridique	FCPE
Droit applicable	de droit français
Société de gestion	Amundi Asset Management
Dépositaire	CACEIS Bank
Date de création de la classe	18/05/2012
Devise de référence de la classe	EUR
Affectation des sommes distribuables	Capitalisation
Périodicité de calcul de la VL	Quotidienne
Frais de gestion directs annuels maximum	0,10% TTC
Commission de surperformance	Non
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,57%
Durée minimum d'investissement recommandée	3 ans
Classification AMF	FCPE Oblig. & créances Euro
Code AMF	990000109339
Nom du fonds maître	Amundi Euro Bond ESR

Avertissement

Document simplifié et non contractuel, destiné à être remis exclusivement aux porteurs de parts. Les caractéristiques principales du fonds sont mentionnées dans sa documentation juridique sur simple demande au siège social de la société de gestion. La documentation juridique vous est remise avant toute souscription à un fonds. Ce fonds est géré par Amundi Asset Management. Investir implique des risques : les valeurs des parts ou actions des Fonds d'Epargne Salariale sont soumises aux fluctuations du marché, les investissements réalisés peuvent donc varier tant à la baisse qu'à la hausse. Par conséquent, les souscripteurs des Fonds d'Epargne Salariale peuvent perdre tout ou partie de leur capital initialement investi. Il appartient à toute personne intéressée par les Fonds d'Epargne Salariale préalablement à toute souscription de prendre connaissance des documents réglementaires en vigueur. La source des données du présent document est Amundi sauf mention contraire. La date des données du présent document est celle indiquée en tête du document sauf mention contraire.

OBLIGATAIRE

Lexique ESG

Investissement Socialement Responsable (ISR)

L'ISR traduit les objectifs du développement durable dans les décisions d'investissements en ajoutant les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) en complément des critères financiers traditionnels.

L'ISR vise ainsi à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable.

Critères ESG

Il s'agit de critères extra-financiers utilisés pour évaluer les pratiques Environnementales, Sociales et la Gouvernance des entreprises, Etats ou collectivités :

« E » pour Environnement (niveau de consommation d'énergie et de gaz, gestion de l'eau et des déchets...).

« S » pour Social/Sociétal (respect des droits de l'homme, santé et sécurité au travail...).

« G » pour Gouvernance (indépendance du conseil d'administration, respect des droits des actionnaires ...).

ISR selon Amundi

Echelle de notation de A (meilleure note) à G (moins bonne note)



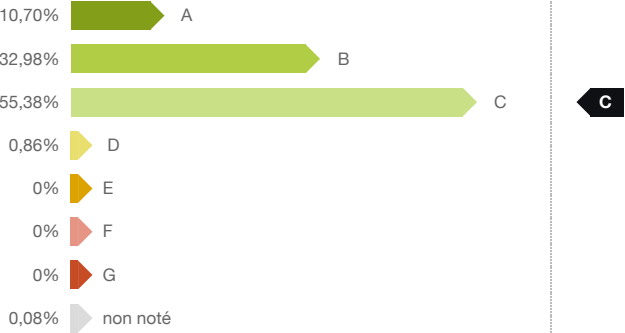
Un portefeuille ISR suit les règles suivantes :

- 1-Exclusion des notes E,F et G¹
- 2-Notation globale du portefeuille supérieure ou égale à C
- 3-Notation globale du portefeuille supérieure à la notation de l'indice de référence/univers d'investissement
- 4-Notation ESG de 90% minimum du portefeuille²

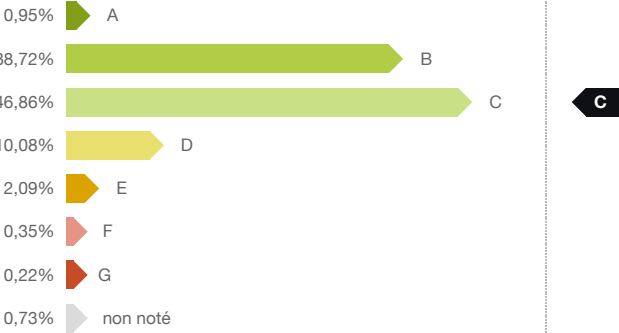
NOTE ESG MOYENNE (source : Amundi)

Notation Environnementale, Sociale et de Gouvernance

Du portefeuille²



De l'univers de référence³



Evaluation par critère ESG (Source : Amundi)

Environnement	C
Social	C
Gouvernance	C
Note Globale	C

Couverture de l'analyse ESG² (Source : Amundi)

Nombre d'émetteurs	58
% du portefeuille noté ESG ²	99,92%

¹ En cas de la dégradation de la notation d'un émetteur en E, F ou G, le gérant dispose d'un délai de 3 mois pour vendre le titre. Une tolérance est autorisée pour les fonds buy and hold

² Titres notables sur les critères ESG hors liquidités.

³ L'univers d'investissement est défini par l'indicateur de référence du fonds. Si le fonds n'a pas d'indicateur, il se caractérise par la nature des titres, la zone géographique ainsi que les thèmes ou secteurs.